



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 juin à 19h00 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORADOUR-sur-VAYRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard SIMONNEAU Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juin 2025

PRESENTS : MM SIMONNEAU Richard, ROBIN Chantal, GEROUARD Christophe (*présent à partir de 19h35*), LEMOINE Christine, ANTOINE Frédéric, WAFLART André, RONJON Denise, D'ALMEIDA Christine, BARBE Laurent, AUGRIS Isabelle, LATHIERE Amandine, DEMAY Hélène, DARFEUILLES Bernard, SALAGNAT Anthony, AUPETIT Nadine.

ABSENTS EXCUSES : DUWOYE Pierre-Yves, NADYMUS Nathalie.

Monsieur DUWOYE Pierre-Yves donne procuration à Monsieur SIMONNEAU Richard

Madame NADYMUS Nathalie donne procuration à Madame ROBIN Chantal

ABSENTS : DUSSOUBS Jean-Luc, MONTOYA Anthony

Secrétaire de séance : Anthony SALAGNAT

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 01 avril 2025

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Après débat lors de la séance par l'Assemblée, le point n°01 concernant la validation du devis de la porte côté locataire bâtiment OTSI/Médiathèque est finalement ajournée dans l'attente de devis complémentaires.

Les points n° 06 et 07 sont également ajournés en raison de l'incertitude de la configuration de la réhabilitation de la grange des Chapelles

Les points n° 15 à 17 sont également ajournés en attente de la réponse de la DGFIP sur l'impact financier que cela représente pour la commune

En accord avec l'Assemblée, Monsieur le Maire précise qu'en raison de l'urgence, il va être ajouté à l'ordre du jour, un devis de travaux concernant la réalisation de cavurnes au cimetière de Pouloueix.

1 – DELIBERATIONS

01 – Validation du devis du chargeur frontal/tracteur John Deere

Monsieur le Conseiller délégué, en accord avec Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal les différents devis reçus des entreprises concernant la fourniture du chargeur frontal pour le John Deere :

Rivet : chargeur frontal ALO-QUICKE N5M : 14 000.00 € ht

Rivet : chargeur frontal Mailleux T410 : 17 000.00 € ht

Lanaud : chargeur T410 : 15 300.00 E HT

BL Pro : chargeur T410 MX : 17 100.00 € ht

BL Pro : chargeur N5M performance Quick : 14 000.00 € ht

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

-Accepte le devis de l'entreprise Rivet concernant la fourniture d'un chargeur frontal N5M pour un montant ht de 14 000.00 €

-Autorise Monsieur le Maire à signer le devis

02 – Validation du devis de remise en état des poteaux incendie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la SAUR concernant la remise en état des poteaux incendie notamment ceux des lieux -dits Manvin, Fressignas, lotissement du Parc, avenue du 08 mai, rue du Général de Gaulle et rue de Pouloueix.

L'ensemble représente un coût de 5 797.36 € ht.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

-Accepte le devis de la SAUR concernant la remise en état des poteaux incendie des lieux ci-dessus désignés pour un montant ht de 5 797.36 €

-Autorise Monsieur le Maire à signer le devis

03 – Validation du devis de remplacement du moteur de volée et mise en place d'une échelle de maintenance à l'église

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Bodet Campanaire concernant le remplacement du moteur de volée électronique en défaut et de la pose d'une échelle de maintenance pour accéder aux cloches en toute sécurité.

L'ensemble représente un coût de 2 799.00 € ht.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

-Accepte le devis de l'entreprise Bodet Campanaire concernant le remplacement du moteur de volée électronique en défaut et de la pose d'une échelle de maintenance pour accéder aux cloches en toute sécurité pour un montant ht de 2 799.00 €

-Autorise Monsieur le Maire à signer le devis

04 – Validation du devis de fabrication et pose de bavettes en zinc et profilés en acier laqué pour l’Espace Robert Morange

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l’entreprise Idée Bois Construction concernant la fabrication et pose de bavettes en zinc pour diriger l’eau de la gouttière et la fabrication et pose de profilés en acier laqué pour cacher la fissure du crépis au niveau du SAS d’entrée.

L’ensemble représente un coût de 1 904.31 € ht.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité

-Accepte le devis de l’entreprise Idée Bois Construction concernant la fabrication et pose de bavettes en zinc et la fabrication et pose de profilés en acier laqué pour un montant ht de 1 904.31 €

-Autorise Monsieur le Maire à signer le devis

05 – Validation du devis « réfection d’un chemin rural à Villeneuve »

Monsieur le Conseiller délégué, en accord avec Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l’entreprise Paillot concernant la fourniture et mise en œuvre de la réfection du chemin rural à Villeneuve.

L’ensemble représente un coût de 5 555.00 € ht.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité

-Accepte le devis de l’entreprise Paillot concernant la réfection du chemin rural à Villeneuve pour un montant ht de 5 555.00 €

-Autorise Monsieur le Maire à signer le devis

06 – ANACR (Association Nationale des Anciens Combattants et ami(e)s de la Résistance - Comité de Cussac, Saint-Mathieu et Oradour sur Vayres : demande de subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de demande de subvention exceptionnelle pour l’année 2025 émanant de l’ANACR.

En effet, l’association a en projet la création et la mise en place d’un panneau retraçant la bataille d’Oradour sur Vayres des 18 et 19 juillet 1944.

Ce panneau d’un format d’environ 60 x 84 cm pourrait, si accord du SIVU des Hauts de Tardoire, être mis en place au début de la voie verte.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité

-Accepte le versement d’une subvention exceptionnelle à l’ANACR d’un montant de 200,00 € représentant une participation à la réalisation du projet ci-dessus

-Autorise Monsieur le Maire à valider le mandatement

07 – AIKIDO : demande de subvention année 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle association sportive s'est installée à Oradour sur Vayres.

Cette association concerne la pratique de l'Aïkido (art martial japonais).

Une demande de subvention, suite à la transmission des statuts, du bilan financier et du prévisionnel a été déposée au titre de l'année 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

-**Accepte** le versement d'une subvention au titre de l'année 2025 à l'Association Aïkido d'un montant de 150.00 €

-**Autorise** Monsieur le Maire à valider le mandatement

08 – Validation du nombre de sièges de conseillers communautaires à pourvoir au sein du Conseil Communautaire suite au renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT. Ainsi, la composition du conseil communautaire de la Communauté de Commune Ouest Limousin pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
- la part de sièges attribués à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire de la communauté respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.

- à défaut d'un tel accord constaté par le Préfet au 31 août 2025, selon la procédure légale le Préfet fixera à 30 sièges [*droit commun*], le nombre de sièges du conseil communautaire de communauté, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

La répartition de droit commun conduirait aux attributions de sièges suivantes :

Nom des communes membres	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Oradour sur Vayres	4
Saint Laurent sur Gorre	4
Cussac	3
Cognac la Forêt	3
Saint Mathieu	3
Saint Auvent	2
Champsac	2
Saint Cyr	1
Champagnac la Rivière	1
Marval	1
Gorre	1
Maisonnais sur Tardoire	1
La Chapelle Montbrandeix	1
Sainte Marie de Vaux	1
Pensol	1
Saint Bazile	1
TOTAL	30

Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de la communauté, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 34 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom des communes membres	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Oradour sur Vayres	4
Saint Laurent sur Gorre	4
Cussac	3
Cognac la Forêt	3
Saint Mathieu	3
Saint Auvent	3
Champsac	2
Saint Cyr	2
Champagnac la Rivière	2
Marval	2
Gorre	1

Maisonnais sur Tardoire	1
La Chapelle Montbrandeix	1
Sainte Marie de Vaux	1
Pensol	1
Saint Bazile	1
TOTAL	34

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de commune Ouest Limousin

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de fixer, à 34, le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté retenu dans le cadre de l'accord local, le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Ouest Limousin, réparti comme suit :

Nom des communes membres	Nombre de conseillers communautaires titulaires
Oradour sur Vayres	4
Saint Laurent sur Gorre	4
Cussac	3
Cognac la Forêt	3
Saint Mathieu	3
Saint Auvent	3
Champsac	2
Saint Cyr	2
Champagnac la Rivière	2
Marval	2
Gorre	1
Maisonnais sur Tardoire	1
La Chapelle Montbrandeix	1
Sainte Marie de Vaux	1
Pensol	1
Saint Bazile	1
TOTAL	34

- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

09 – Avis sur le dossier « Parc Eoliens les Moulins de l'Eau Plaidée » sur la commune de Chéronnac

Vu le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Chéronnac

Vu l'enquête publique qui a eu lieu du 12 mai 2025 au 14 juin 2025

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre son avis sur ce projet

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Pour** : la réalisation : 0 – **Contre** la réalisation : 8 - **Abstention** : 9
sur le projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de Chéronnac,

10 – Convention avec la Communauté de Communes Ouest Limousin pour le service du portage des repas à domicile pour personnes âgées et personnes en situation de dépendance ou de handicap

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle convention (modification du montant de la participation financière) établie par la Communauté de Communes Ouest Limousin pour le service du portage des repas à domicile pour personnes âgées et personnes en situation de dépendance ou de handicap.

Cette convention a pris effet au 01 mai 2025 pour une durée courant jusqu'au 31 décembre 2026 inclus. A la date de fin, il sera établi une nouvelle convention.

Le montant de la cotisation étant fixé à 1.00 € par habitant. (0.80 € auparavant)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention avec le CIAS Ouest Limousin pour le service du portage des repas à domicile pour personnes âgées et personnes en situation de dépendance ou de handicap.
- **Autorise** la facturation de ce service à 1.00 €/ habitant

11 – Création d'un poste d'Adjoint Technique Principal de 2eme classe en remplacement d'un poste d'Adjoint Technique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L522-23 à L522-31.

Vu l'arrêté en date du 30/09/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Social Territorial

Vu le tableau présenté par le Centre de Gestion 87 des agents promouvables au titre de l'avancement de grade, année 2025, SANS examen professionnel

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de créer à compter du 01/09/2025 un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe en remplacement d'un poste d'Adjoint Technique

- **Précise** qu'après avis du CST (Comité Social Territorial) le poste d'Adjoint Technique sera supprimé
- **Autorise** l'ensemble des démarches pour cette réalisation

12 – Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe en remplacement d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L522-23 à L522-31.

Vu l'arrêté en date du 30/09/2021 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Social Territorial

Vu le tableau présenté par le Centre de Gestion 87 des agents promouvables au titre de l'avancement de grade, année 2025, SANS examen professionnel

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** de créer à compter du 01/09/2025 un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe en remplacement d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe
- **Précise** qu'après avis du CST (Comité Social Territorial) le poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe sera supprimé
- **Autorise** l'ensemble des démarches pour cette réalisation

13 – Validation d'un devis de fourniture de 12 cavurnes au cimetière de Pouloueix et aménagement du jardin du souvenir

Monsieur le Conseiller Délégué, en accord avec Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Coulaudon pour la réalisation de 12 cavurnes au cimetière de Pouloueix.

Celui-ci précise qu'il sera également réalisé quelques modifications sur l'aménagement du jardin du souvenir.

L'ensemble représente un coût de 7 416.00 € ht.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

-**Accepte** le devis de l'entreprise Coulaudon concernant la fourniture et travaux de 12 cavurnes au cimetière de Pouloueix pour un montant ht de 7 416.00 €

-**Autorise** Monsieur le Maire à signer le devis

14 – Demande de retrait des communes de Gorre et Saint Mathieu du Syndicat Intercommunal de musique et de danse du Sud-Ouest 87

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de se prononcer concernant les demandes de retrait des communes de Gorre et Saint Mathieu.

Monsieur le Maire attire l'attention de l'Assemblée du risque concernant le devenir du syndicat suite au retrait d'une ou plusieurs communes.

La charge financière serait alors reportée et deviendrait importante pour les communes restantes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

-donne un avis favorable à la demande de retrait des communes de Gorre et Saint-Mathieu

2 – RAPPORT DU MAIRE

- ✚ La validation d'un devis de création de branchement d'égout à Fougeras à l'entreprise Paillot pour un montant ht de 2 050.00 €
- ✚ La validation d'un devis de remplacement de pièces de l'armoire positive située au restaurant scolaire à l'entreprise Tout pour le Froid pour un montant ht de 493.80 €
- ✚ La validation d'un devis de remplacement de pièces de l'armoire froide Liebherr située au restaurant scolaire à l'entreprise Tout pour le Froid pour un montant ht de 232.80 €
- ✚ La validation d'un devis d'entretien pour les vestiaires de football à l'entreprise IPC pour un montant ht de 317.70 €
- ✚ La validation d'un devis de fournitures de sacs poubelles à l'entreprise Paredes pour un montant ht de 368.55 €
- ✚ La validation d'un devis d'achat d'une débroussailleuse Husqvarna à l'entreprise Moulinjeune (RMS) pour un montant ht de 362.50 €
- ✚ La validation d'un devis de réparation du portail de l'école (pris en charge par l'assurance) à l'entreprise Jaroussie pour un montant ht de 1 358.20 €
- ✚ La validation d'un devis de fournitures de GNR à 0.90950 € ht et de fioul ordinaire à 0.76174 € ht à l'entreprise Eurolub
- ✚ La validation d'un devis de création d'un passage bateau rue du Bercaïl à l'entreprise Paillot pour un montant ht de 1 600.00 €
- ✚ La validation d'un devis de remplacement d'une grille eaux pluviales au lieu-dit « Manvin » à l'entreprise Paillot pour un montant ht de 390.00 €
- ✚ La validation d'un devis de branchement au tout à l'égout Rue du Bercaïl à l'entreprise Paillot pour un montant ht de 2 450.00 €
- ✚ La validation d'un devis de supervision de la centrale photovoltaïque de l'école à l'entreprise Allosun pour un montant ht de 250.00 €
- ✚ La validation d'un devis de remplacement de 2 blocs parafoudre avec 3 cartouches pour la centrale photovoltaïque de l'école à l'entreprise Allosun pour un montant ht de 451.00 €
- ✚ La validation d'un devis de vêtements de travail en location/nettoyage à l'entreprise Initial pour un montant ht de 447.44 € par mois
- ✚ La validation d'un devis d'achat de bandes ammonium et bandes nitrates pour les contrôles des stations d'épuration à l'entreprise MC2 pour un montant ht de 317.50 €
- ✚ La validation d'un devis de parution dans le magazine Haute-Vienne à l'entreprise Centre France Pub pour un montant ht de 488.00 €

- ✚ La validation d'un devis de réparation pour le John Deere à l'entreprise Defimat pour un montant ht de 3 051.74 €
- ✚ La validation d'un devis de remplacement de pneus à l'entreprise Chabonais auto service pour un montant ht de 2 143.02 €
- ✚ La validation d'un devis de panneaux à l'entreprise Signaux Girod pour un montant ht de 97.56 €
- ✚ La validation d'un devis de fourniture de GNT à l'entreprise carrières de Champagnac pour un montant ht de 450.00 €
- ✚ La validation d'un devis d'aménagement autour de la fontaine cour des Chapelles à l'entreprise CMC TP pour un montant ht de 7 919.01 €
- ✚ La validation d'un devis de panneaux à l'entreprise Signaux Girod pour un montant ht de 1 210.76 €
- ✚ La validation d'un devis de fournitures de bureau à l'entreprise Lyreco pour un montant ht de 94.54 €
- ✚ La validation d'un devis de pièces pour la machine à affranchir à l'entreprise Pitney Bowes pour un montant ht de 205.00 €
- ✚ La validation d'un devis de fournitures de sacs liasse (déchets canins) à l'entreprise Altrad pour un montant ht de 63.00 €
- ✚ La validation d'un devis de fournitures pour protection registre à l'entreprise Eure Film pour un montant ht de 79.75 €
- ✚ La validation d'un devis de masques filtre à l'entreprise Foussier pour un montant ht de 342.02 €
- ✚ La validation d'un devis de raccordement électrique pour les wc publics à l'entreprise EGDS pour un montant ht de 1 325.00 €
- ✚ La validation d'un devis de fournitures de produit d'entretien à l'entreprise Paredes pour un montant ht de 1 289.19 €
- ✚ La validation d'un devis d'achat d'une débroussailleuse à l'entreprise Robert pour un montant ht de 341.67 €
- ✚ La validation d'un devis de produit d'entretien pour les wc publics à l'entreprise MPS pour un montant ht de 1 170.00 €

3 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir rencontré des personnes de l'association AGL (Amitiés Généalogiques du Limousin) afin de découvrir le fruit de leur travail de recherches.

Une présentation sera faite fin d'année 2026.

Madame Hélène DEMAY est volontaire pour être la référente de la commune.

Des composteurs vont être mis en place essentiellement pour les administrés du bourg, ils devraient être déposés à proximité de l'HLM du parc

Monsieur le Maire lève la séance à 22h55.